



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Mise à disposition de personnel de la ville de Niort auprès de la
Communauté d'Agglomération de Niort - Avenant n° 6**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

DELIBERATION D2012012001

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2001

Direction Ressources Humaines

**Mise à disposition de personnel de la ville de Niort auprès de la
Communauté d'Agglomération de Niort - Avenant n° 6**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Certaines mises à disposition arrivant à échéance le 1er avril 2001, il est nécessaire de les proroger dans l'attente des résultats des audits d'organisation en cours, ainsi que d'opérer des ajustements de pourcentage tenant compte des compétences de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Il est aussi prévu de fixer la date d'expiration des présentes mises à disposition au 31 décembre 2001 maximum.

Par ailleurs, la création d'un service de médecine professionnelle à la Communauté d'Agglomération de Niort et le recrutement d'un médecin à mi-temps, génère des travaux de secrétariat médical.

Il est donc proposé de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération de Niort la secrétaire médicale de la ville de Niort à hauteur de 50 % de son temps de travail.

D'autre part, il est nécessaire de procéder à divers ajustements de moyens au niveau de l'administration générale et de l'enseignement supérieur de la Communauté d'Agglomération de Niort.

C'est pourquoi, de nouvelles mises à disposition sont proposées.

De plus, en ce qui concerne la Direction des Bâtiments, l'effet des mises à disposition est le 1er avril 2000 et non pas le 1er octobre 2000 comme indiqué dans les avenants n° 2, 3, 4 et 5. Il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le maire à signer l'avenant n° 6 à la convention de mise à disposition de personnel municipal auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort, dans les conditions fixées ci-dessus.

(B. BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)